



Tournage d'un film dans une station de métro à Lyon

Par Victor_sans_e

Bonjour,
je me permets de vous envoyer un message concernant mon tournage d'un film amateur. J'ai imaginé des scènes qui se passeront dans la station de métro à Lyon, de nuit. Je voulais savoir si je devais en informer le groupe TCL, pour avoir une autorisation de tourner ou si je peux le faire sans autorisation ?
Ce projet a pour but d'être envoyé dans des festivals de films dans la même ville.
Je me demande, est-ce que le groupe TCL a le droit de m'attaquer en justice si j'ai tourné dans la station, sans autorisation ?
Merci énormément !

Cordialement,

Victor Tanghe

Par hideo

Bonjour,
Oui il vous une autorisation de tournage de la part de la régie des transport de Lyon.
surtout si c'est pour produire ce documentaire dans des endroits publics locaux. ou ailleurs.
Cordialement

Par Isadore

Bonjour,
Le problème n'est pas de tourner dans la station, mais d'occuper l'espace public. Si vous vous appropriez un morceau d'espace pour votre tournage, vous risquerez u e amende. Donc comme le dit Hideo, il vous faut une autorisation.